



LGT Bank SA
Herrengasse 12, FL-9490 Vaduz

Tél. +423 235 11 22
info@lgt.com, www.lgt.li, BIC BLFLI2X
HR No.: 1122356-7, Siège: 9490 Vaduz, T.V.A. No. 50119
UID: CHE-260.887.880



Information sur la protection des données pour personnes physiques Règlement général sur la protection des données (RGPD) et loi sur la protection des données (LPD)

Applicable aux autres groupes de personnes (demandeurs, visiteurs, personnes participant à un événement, etc.)

Valable à partir de: juin 2019

Par ces informations sur la protection des données, nous vous proposons une vue d'ensemble sur le traitement des données à caractère personnel ainsi que sur les droits qui en résultent en vertu des dispositions du RGPD et de la LPD. Le type de données traitées et de quelle manière celles-ci sont utilisées dépend dans une large mesure du cas individuel.

Nous accordons une importance particulière à la protection de vos données, c'est pourquoi nous avons pris diverses mesures de protection des données techniques et organisationnelles.

Le service suivant est responsable du traitement des données:
LGT Bank SA
Herrengasse 12
9490 Vaduz
Liechtenstein
Téléphone: +423 235 11 22
E-mail: info@lgt.com

Si vous avez des questions ou souhaitez exercer vos droits, vous pouvez vous adresser à notre préposé à la protection des données:

LGT Groupe Holding SA
Préposé à la protection des données
Herrengasse 12
9490 Vaduz
Liechtenstein
Téléphone: +423 235 11 22
E-mail: lgt.datenschutz@lgt.com

1 De quelles sources viennent les données (origine) et quelles données sont traitées (catégories de données)?

Nous traitons les données à caractère personnel que nous recevons dans le contexte d'une demande, d'un événement ou d'une autre affaire (ci-après dénommée «Affaire») (p. ex. correspondance, documents, contrats, formulaires, cartes de visite, autorisations). Si nécessaire pour le règlement de l'Affaire, nous traitons également les données à caractère personnel résultant du traitement de l'Affaire ou que nous avons reçues de tiers, d'autorités publiques ou d'autres sociétés du groupe LGT. En outre, des données à caractère personnel peuvent être traitées à partir de sources publiquement accessibles (p. ex. presse, Internet).

Les données que nous traitons peuvent également inclure des données à caractère personnel d'autres personnes physiques impliquées (p. ex. ayants droit, mandataires, représentants). Nous vous prions de transmettre à ces personnes ces informations relatives à la protection des données.

Nous traitons notamment les catégories de données suivantes:

- données relatives à la personne (p. ex. nom, date de naissance, nationalité)
- coordonnées (p. ex. adresse physique, numéro de téléphone, adresse e-mail)
- données de légitimation (p. ex. données de passeport ou de carte d'identité) et données d'authentification (p. ex. échantillon de signature)
- données de sources publiques et de registres (p. ex. registre du commerce)
- informations sur la composition du ménage et les relations (p. ex. informations sur les proches, autres détails familiaux, représentants légaux)

- informations sur les caractéristiques financières et la situation financière (p. ex. données bancaires)
- informations sur l'arrière-plan professionnel et personnel (p. ex. activité professionnelle)
- données techniques et informations sur le trafic électronique avec LGT
- données audio et vidéo (p. ex. enregistrements vidéo ou vocaux)

2 À quelles fins et à partir de quelle base juridique vos données à caractère personnel sont-elles traitées?

Nous traitons des données à caractère personnel en conformité avec les dispositions du RGPD et de la LPD aux fins suivantes et/ou en nous appuyant sur les bases juridiques suivantes (art. 6 al. 1 RGPD):

- *Pour l'exécution d'un contrat ou l'exécution de mesures précontractuelles (art. 6 al. 1 let. b RGPD)* dans le cadre de la résolution d'une Affaire; Les fins du traitement des données dépendent principalement de l'Affaire concrète.
- *Pour l'accomplissement d'une obligation légale (art. 6 al. 1 let. c RGPD) ou d'une mission d'intérêt public (art. 6 al. 1 let. e RGPD)*, en particulier pour assurer le respect de prescriptions légales et réglementaires (p. ex. RGPD, LPD, loi sur les banques, dispositions relatives à l'obligation de diligence, au blanchiment d'argent et aux abus de marché, lois et conventions fiscales, obligations de contrôle et de déclaration, gestion des risques).
- *Pour la préservation des intérêts légitimes poursuivis par nous-mêmes ou par un tiers (art. 6 al. 1 let. f RGPD)* à des fins concrètes, en particulier pour établir un contact, à des fins de publicité et de marketing (dans la mesure où les personnes physiques concernées ne se sont pas opposées à l'utilisation de ses données à caractère personnel à ces fins), pour l'accomplissement de droits de personnes concernées (p. ex. droit de renseigner), pour prévenir et clarifier des délits, pour assurer la surveillance vidéo en lien avec la préservation du droit de domicile et la prévention de menaces, pour reconstituer des entretiens, pour garantir la sécurité informatique et le fonctionnement IT ainsi que la sécurité des bâtiments et des installations, pour faire valoir et imposer des droits, pour la gestion des activités commerciales et des risques, pour le reporting, à des fins de statistiques et de planification, pour accomplir des tâches de coordination à l'échelle d'un groupe.
- *Sur la base du consentement (art. 6 al. 1 let. a RGPD)* que les personnes physiques concernées nous ont délivré dans le cadre de services ou de mandats particuliers.

Nous nous réservons le droit de traiter des données à caractère personnel recensées à l'une des fins susmentionnées également à d'autres fins si un tel traitement est conciliable avec l'intention initiale ou s'il est autorisé ou prescrit par les dispositions légales.

3 Qui a accès aux données à caractère personnel et combien de temps celles-ci sont-elles enregistrées?

L'accès aux données à caractère personnel est permis à tous les services internes et externes qui ont besoin de ces données dans le cadre de la résolution d'une Affaire ou pour préserver nos intérêts légitimes. Les services externes peuvent être des entreprises dans le domaine des services bancaires et financiers (p. ex. des sociétés du groupe LGT, des banques correspondantes), des services informatiques, de conseil et de consulting ainsi que de la distribution et de marketing.

En présence d'une obligation légale ou réglementaire, des services et institutions officiels (p. ex. autorités de surveillance et financières) peuvent également obtenir des données à caractère personnel.

Une transmission des données dans des pays en dehors de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE) (pays tiers) n'a lieu que si cela est indispensable à la résolution de l'Affaire, que les personnes physiques concernées ont délivré leur autorisation expresse, que cela est nécessaire pour de justes motifs d'intérêt public (p. ex. en cas de blanchiment d'argent) ou que cela est prescrit par la loi (p. ex. obligations de déclarer relevant du droit fiscal).

Lorsque l'Affaire est liée à une relation commerciale, nous traitons et enregistrons les données à caractère personnel pendant toute la durée de la relation commerciale. Demeurent réservés les délais plus courts imposés pour la suppression de données particulières. Pour le reste, la durée de l'enregistrement est déterminée par la nécessité et la finalité du traitement des données concernées. Si les données ne sont plus nécessaires pour l'accomplissement d'obligations contractuelles ou légales ou pour préserver nos intérêts légitimes (atteinte des objectifs) ou si un consentement délivré est révoqué, les données sont effacées régulièrement, à moins que le traitement ou l'enregistrement ne soit nécessaire en raison de délais de conservation et d'obligations de documentation contractuels ou légaux ou à des fins de conservation de preuves pendant la durée des consignes de prescription applicables.

4 Est-il fait recours à une procédure de prise de décision automatisée, y compris le profilage?

Par principe, nos décisions ne reposent pas sur un traitement exclusivement automatisé de données à caractère personnel. Si nous devons appliquer de telles méthodes au cas par cas, nous en informerions séparément dans la mesure où la loi le prévoit.

Il existe des domaines d'activité dans lesquels les données à caractère personnel sont traitées au moins partiellement de façon automatisée. Cela dans le but d'évaluer certains aspects personnels, si des prescriptions légales et réglementaires nous y contraignent (p. ex. prévention du blanchiment d'argent), à des fins d'analyse des besoins pour des services et produits, dans le cadre de la gestion des risques.

Les données à caractère personnel (y compris les données de personnes impliquées) peuvent être analysées et traitées de façon automatisée pour identifier des caractéristiques personnelles essentielles de personnes, prévoir des évolutions ou établir des profils. Celles-ci servent notamment à la vérification de l'activité, au conseil individuel ainsi qu'à la mise à disposition d'offres et d'informations que nous ou d'autres sociétés du groupe LGT fournissent le cas échéant. Les profils peuvent également mener à des décisions individuelles automatisées.

5 Quelles conditions s'appliquent lorsque notre responsabilité est exercée conjointement avec d'autres sous-traitants des données?

Ces informations incluent également le traitement de données à caractère personnel par d'autres entités responsables pour autant que nous collaborions avec une ou plusieurs autres entités responsables dans le cadre de la résolution de l'Affaire (en particulier les sociétés du groupe LGT) et que nous échangeons des données à caractère personnel avec les autres entités responsables sur la base de cette collaboration.

Les autres entités responsables sont tenues de:

- se conformer aux dispositions pertinentes du RGPD et de nous apporter la preuve de cette conformité,
- de tenir les registres de traitement requis,
- de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la protection des données à caractère personnel,
- de procéder à une évaluation de l'impact sur la protection des données lorsque le traitement des données est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques, et de nous en informer le cas échéant,
- de nous informer immédiatement de toute violation de la protection des données,
- de nous assister dans l'exercice des droits par les personnes physiques concernées et de nous fournir les informations pertinentes.

Toute obligation de notification et de déclaration envers l'autorité de surveillance compétente ou les personnes physiques concernées relève de notre responsabilité.

Nous sommes responsables des demandes adressées par les personnes physiques concernées à cet égard. Ces requêtes peuvent être adressées au préposé à la protection des données.

6 Quels sont les droits en matière de protection des données?

En ce qui concerne les données à caractère personnel, les personnes physiques concernées disposent des droits de protection suivants (art. 15 à 21 RGPD):

6.1 Droit d'accès

Les personnes physiques concernées peuvent nous demander si et dans quelle mesure leurs données personnelles sont traitées.

6.2 Droit de correction, d'effacement et de limitation du traitement

Les personnes physiques concernées ont le droit d'exiger immédiatement la rectification des données à caractère personnel les concernant qui sont inexacts ou incomplètes. Ces données à caractère personnel doivent être par ailleurs effacées si elles ne sont plus nécessaires aux fins auxquelles elles ont été recensées ou traitées, si le consentement est révoqué ou si ces données sont traitées illicitement. Par ailleurs, les personnes physiques concernées ont le droit d'exiger la limitation du traitement.

6.3 Droit de révocation

Les personnes physiques concernées ont le droit de révoquer à tout moment leur consentement au traitement de leurs données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités données si le traitement repose sur un consentement exprès. Cela vaut également pour la révocation de consentements qui ont été délivrés avant l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018. Il convient de noter que la révocation du consentement n'est valable que pour l'avenir et ne concerne pas la licéité des données traitées jusqu'à la révocation. La révocation n'a pas non plus d'influence sur le traitement de données reposant sur d'autres bases juridiques.

6.4 Droit à la portabilité des données

Les personnes physiques concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel qu'elles nous ont fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et de faire transmettre ces données à un autre responsable (p. ex. une autre banque).

6.5 Droit de recours

Les personnes physiques concernées ont un droit de recours auprès de l'autorité de surveillance compétente¹.

Les coordonnées de l'autorité de surveillance compétente sont les suivantes:

Service de protection des données Liechtenstein
Städtle 38
Case postale
9490 Vaduz
Liechtenstein
Téléphone: +423 236 60 90
E-mail: info.dss@llv.li

7 Droit d'opposition

7.1 Au cas par cas

Si le traitement des données à caractère personnel se fait dans l'intérêt public ou à des fins de préservation d'intérêts légitimes de la banque ou d'un tiers, les personnes physiques concernées ont le droit de s'y opposer à tout moment pour des raisons tenant de leur situation particulière.

7.2 Publicité directe

Les personnes physiques concernées ont le droit de s'opposer de façon informelle à l'utilisation de leurs données à caractère personnel à des fins de publicité directe. En cas d'opposition à ce traitement, nous ne traiterons plus les données à caractère personnel correspondantes pour cette fin.

Les requêtes doivent être adressées de préférence par écrit au préposé à la protection des données. Celui-ci se tient également à disposition en tant qu'interlocuteur pour toutes les autres Affaires relevant du droit en matière de protection des données.

Nous nous réservons la possibilité de modifier les présentes informations sur la protection des données et de les publier sur notre site Internet (cf. date d'actualisation au début de ces informations).

¹ Vous pouvez aussi vous adresser à une autre autorité de surveillance d'un pays membre de l'UE ou de l'EEE, par exemple sur votre lieu de séjour ou de travail ou sur le lieu d'une éventuelle violation des dispositions relatives à la protection des données.